



# Assemblée générale

Distr. générale  
24 décembre 2012  
Français  
Original : anglais

Soixante-septième session  
Point 129 de l'ordre du jour

## Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

### Rapport de la Cinquième Commission

*Rapporteur* : M. Justin **Kisoka** (République-Unie de Tanzanie)

#### I. Introduction

1. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 21 septembre 2012, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-septième session la question intitulée « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. La Cinquième Commission a examiné la question à ses 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> séances, les 7, 11 et 24 décembre 2012. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/67/SR.17, 18 et 22).
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :
  - a) Rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/67/529 et Corr.1);
  - b) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/67/625).

#### II. Examen de projets de résolution et de décision

##### A. Projet de résolution A/C.5/67/L.13

4. À sa 22<sup>e</sup> séance, le 24 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 » (A/C.5/67/L.13), déposé par son président.



5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/67/L.13 sans le mettre aux voix (voir par. 8).

**B. Examen du projet de décision A/C.5/67/L.20**

6. À sa 22<sup>e</sup> séance, le 24 décembre, la Commission était saisie d'un projet de décision intitulé « Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure » (A/C.5/67/L.20), déposé par son président.

7. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/67/L.20 sans le mettre aux voix (voir par. 9).

### III. Recommandations de la Cinquième Commission

8. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant:

#### **Esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015**

*L'Assemblée générale,*

*Réaffirmant* sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général de présenter, les années où il n'est pas soumis de budget, une esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal suivant,

*Réaffirmant également* la section VI de sa résolution 45/248 B du 21 décembre 1990,

*Réaffirmant* en outre l'article 153 de son Règlement intérieur,

*Rappelant* sa résolution 58/269 du 23 décembre 2003,

*Estimant* que l'esquisse budgétaire doit donner une idée plus fiable des ressources à prévoir pour l'exercice biennal suivant, dont le montant doit permettre d'atteindre les objectifs et d'exécuter les programmes et activités de l'Organisation, tels que prescrits par ses organes délibérants,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2014-2015<sup>1</sup> et les recommandations figurant dans le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général<sup>1</sup>;
2. *Fait siennes* les observations et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>, sous réserve des dispositions de la présente résolution;
3. *Réaffirme* que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires;
4. *Affirme* qu'elle respecte pleinement l'autorité et les prérogatives dont jouit le Secrétaire général en sa qualité de Chef de l'Administration;
5. *Prie* le Secrétaire général de ne prendre aucune mesure portant atteinte aux prérogatives de l'Assemblée générale;
6. *Réaffirme* que l'esquisse budgétaire doit donner une idée plus fiable des ressources à prévoir pour l'exercice biennal suivant et que son établissement doit permettre aux États Membres d'être associés de plus près à l'élaboration du budget, ce qui favorisera un accord aussi large que possible sur le budget-programme;
7. *Réaffirme également* que l'esquisse budgétaire doit indiquer :

<sup>1</sup> A/67/529 et Corr.1.

<sup>2</sup> A/67/625.

- a) Le montant estimatif préliminaire des ressources à prévoir pour que le programme d'activités proposé pour l'exercice biennal puisse être mené à bien;
- b) Les priorités, représentant les orientations générales de chaque grand secteur;
- c) La croissance réelle, positive ou négative, par rapport au budget précédent;
- d) Le montant du fonds de réserve, exprimé en pourcentage du montant global des ressources;

8. *Souligne* que l'esquisse budgétaire représente une estimation préliminaire des ressources;

9. *Rappelle* le paragraphe 11 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et, à cet égard, prie le Secrétaire général d'évaluer avec soin, au moment d'établir le budget, la totalité des ressources nécessaires à l'exécution des programmes et des activités prescrits par l'Assemblée générale et d'autres organes;

10. *Invite* le Secrétaire général à établir son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 en se fondant sur une estimation préliminaire de 5 392 672 400 dollars des États-Unis aux taux révisés de 2012-2013;

11. *Demande* au Secrétaire général de prendre soin, lorsqu'il propose des mesures d'économie, de traiter tous les chapitres du budget de manière juste, équitable et non sélective;

12. *Décide* que les priorités de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivantes :

- a) Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies;
- b) Maintien de la paix et de la sécurité internationales;
- c) Développement de l'Afrique;
- d) Promotion des droits de l'homme;
- e) Efficacité de la coordination des opérations d'assistance humanitaire;
- f) Promotion de la justice et du droit international;
- g) Désarmement;
- h) Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations;

13. *Prie* le Secrétaire général de tenir compte des priorités énoncées au paragraphe 12 ci-dessus dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015;

14. *Affirme* que des mesures doivent être prises pour améliorer l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation, afin que celle-ci puisse mener une action plus efficace dans les domaines politique, économique et social;

15. *Affirme*, par ailleurs, que les efforts tendant à réaliser des économies et à utiliser les ressources de manière plus efficace doivent s'inscrire dans la durée et ne

doivent pas faire obstacle à la mise en œuvre intégrale des programmes et activités prescrits;

16. *Note* qu'il sera tenu compte dans le projet de budget des possibilités, mises en lumière lors d'examens postérieurs à l'élaboration de l'esquisse, que pourraient ouvrir la suppression d'activités ayant perdu leur raison d'être, l'adoption de mesures propres à accroître la rentabilité et la simplification des procédures et, à cet égard, prie le Secrétaire général de rechercher sans relâche ces possibilités, conformément à l'article 5.6 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation<sup>3</sup>, ainsi qu'aux pratiques établies;

17. *Renouvelle* la demande formulée au paragraphe 15 de sa résolution 65/262 et prie le Secrétaire général de présenter un récapitulatif des mesures visant à améliorer la rentabilité assorti d'informations sur les ressources qu'elles ont permis ou devraient permettre de dégager;

18. *Prie* le Secrétaire général de faire figurer dans son projet de budget-programme pour 2014-2015 des propositions fondées sur une étude d'ensemble du personnel dont l'Organisation a besoin, de sorte que la dotation en effectifs soit conforme aux meilleures pratiques et assure une exécution efficace des mandats;

19. *Souligne* que l'utilisation du fonds de réserve doit être strictement conforme aux dispositions du paragraphe 9 de l'annexe I de sa résolution 41/213 et à celles du paragraphe 3 de la section C de l'annexe de sa résolution 42/211;

20. *Décide* que le montant du fonds de réserve sera égal à 0,75 % du montant de l'estimation préliminaire, soit 40 445 043 dollars des États-Unis, que ce montant viendra en sus du montant total de l'estimation préliminaire et qu'il sera utilisé conformément à la procédure régissant l'utilisation et le fonctionnement du fonds.

9. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

### **Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure**

#### **A**

L'Assemblée générale décide de reporter à la première partie de la reprise de sa soixante-septième session l'examen des documents suivants :

---

<sup>3</sup> ST/SGB/2000/8.

*Point 129*

*Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies*

Rapport du Secrétaire général sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postconflituelles<sup>1</sup>

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>

*Point 130*

*Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013*

Rapport du Secrétaire général intitulé « Système de gestion de la résilience de l'Organisation des Nations Unies : cadre de gestion des situations d'urgence »<sup>3</sup>

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>4</sup>

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection sur les politiques de continuité des opérations dans les organismes du système des Nations Unies<sup>5</sup>

Note du Secrétaire général communiquant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination au sujet dudit rapport<sup>6</sup>

Rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le Département de la sûreté et de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies<sup>7</sup>

Rapport du Secrétaire général sur le recours à la sécurité privée<sup>8</sup>

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>9</sup>

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour les partenariats<sup>10</sup>

*Point 135*

*Gestion des ressources humaines*

Rapport du Secrétaire général intitulé « Vue d'ensemble de la réforme de la gestion des ressources humaines : vers un corps mondial de fonctionnaires dynamiques et adaptables »<sup>11</sup>

---

<sup>1</sup> A/67/312-S/2012/645.

<sup>2</sup> A/67/583.

<sup>3</sup> A/67/266.

<sup>4</sup> A/67/608.

<sup>5</sup> A/67/83.

<sup>6</sup> A/67/83/Add.1.

<sup>7</sup> A/67/526.

<sup>8</sup> A/67/539.

<sup>9</sup> A/67/624.

<sup>10</sup> A/67/165 et Corr.1.

<sup>11</sup> A/67/324.

Rapport du Secrétaire général intitulé « Grandes lignes de la réforme de la gestion des ressources humaines : vers un corps mondial de fonctionnaires dynamiques et polyvalents : mobilité »<sup>12</sup>

Rapport du Secrétaire général sur la modification du Règlement du personnel<sup>13</sup>

Rapport du Secrétaire général intitulé « Composition du Secrétariat : données démographiques relatives au personnel »<sup>14</sup>

Rapport du Secrétaire général intitulé « Composition du Secrétariat : personnel fourni à titre gracieux, fonctionnaires retraités et consultants et vacataires »<sup>15</sup>

Rapport du Secrétaire général intitulé « Pratique suivie par le Secrétaire général en matière disciplinaire et dans les cas de comportement délictueux : période du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 »<sup>16</sup>

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau de la déontologie<sup>17</sup>

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>18</sup>

Note du Secrétaire général sur les relations entre le personnel et l'Administration à l'Organisation des Nations Unies<sup>19</sup> et note du Secrétaire général communiquant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination au sujet dudit rapport<sup>20</sup>

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Gestion du congé de maladie dans les organismes du système des Nations Unies »<sup>21</sup> et note du Secrétaire général communiquant ses commentaires et ceux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination au sujet dudit rapport<sup>22</sup>

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Examen des services médicaux des organismes des Nations Unies »<sup>23</sup> et note du Secrétaire général communiquant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination au sujet dudit rapport<sup>24</sup>

---

<sup>12</sup> A/67/324/Add.1.

<sup>13</sup> A/67/99 et Corr.1.

<sup>14</sup> A/67/329.

<sup>15</sup> A/67/329/Add.1.

<sup>16</sup> A/67/171 et Corr.1.

<sup>17</sup> A/67/306.

<sup>18</sup> A/67/545.

<sup>19</sup> A/67/136.

<sup>20</sup> A/67/136/Add.10.

<sup>21</sup> A/67/337.

<sup>22</sup> A/67/337/Add.1.

<sup>23</sup> A/66/327.

<sup>24</sup> A/66/327/Add.1.

*Point 137*

*Régime commun des Nations Unies*

Rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2012<sup>25</sup>

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2012<sup>26</sup>

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>27</sup>

*Point 140*

*Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne*

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur ses activités pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012<sup>28</sup>

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur la proposition concernant la diffusion ou la communication des rapports d'audit<sup>29</sup>

Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur ses activités pour la période allant du 1<sup>er</sup> août 2011 au 31 juillet 2012<sup>30</sup>

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection sur la fonction d'enquête dans le système des Nations Unies<sup>31</sup>

Note du Secrétaire général communiquant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination au sujet dudit rapport<sup>32</sup>

**B**

L'Assemblée générale décide de reporter à la partie principale de sa soixante-huitième session l'examen des documents suivants :

*Point 130*

*Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013*

Rapport du Secrétaire général sur l'examen des modalités de financement et de soutien des missions politiques spéciales<sup>33</sup>

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>34</sup>

---

<sup>25</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-septième session, Supplément n° 30 (A/67/30 et Corr.1).

<sup>26</sup> A/C.5/67/3.

<sup>27</sup> A/67/573.

<sup>28</sup> A/67/297 (Part I) et Add. 1.

<sup>29</sup> A/66/674.

<sup>30</sup> A/67/259 et Corr.1 et 2.

<sup>31</sup> A/67/140.

<sup>32</sup> A/67/140/Add.1.

<sup>33</sup> A/66/340.

<sup>34</sup> A/66/7/Add.21.